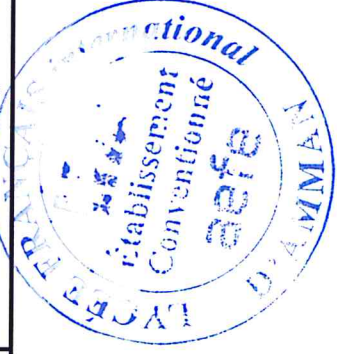


**Conditions liées aux contrats
d'un Personnel recruté sous Droit Local en Jordanie
et d'un Personnel recruté sous Droit Local extérieur à la Jordanie ***

	Conditions	Observations
Rémunération à l'embauche	Grade selon qualifications et expériences.	Grille des grades ci-joint pour personnel enseignant. Salaire correspondant communiqué à chaque candidat.
Prime de déménagement *	2461 JOD + 214 JOD/enfant zones Europe, Moyen-Orient, Afrique du Nord 4000 JOD + 214 JOD/enfant de 18 ans ou moins; zones Amérique, Asie, Pacifique et Afrique Subsaharienne.	Pour un contrat mené au terme de la 2ème année. (remboursement de 100% de cette prime en cas de rupture de contrat avant la fin de la première année scolaire, 50% la deuxième)
Billet d'avion *	1 AVR par an pour l'agent et les enfants de moins de 18 ans (classe Eco) du pays d'origine précisé dans le courrier d'engagement lors du recrutement. Billet non transmissible. Plafonné à 588 JOD par personne par billet Aller-Retour.	Prime versée une fois par famille à l'arrivée dans le pays Remboursement sur présentation de facture. Le pays de recrutement ou pays d'origine ne peut pas être modifié en cours de contrat.
Permis de travail	à la charge de l'employeur	Remboursable au prorata par l'employé en cas de départ en cours d'année scolaire.
Carte de résident (si nécessaire)	Famille: 43 JOD / mois +1JOD /membre de famille (assurance Covid) Individuel : 11 JOD / mois (titre indicatif) + 1JOD (assurance Covid)	Les nouveaux arrivants sont priés de ne pas quitter le territoire jordanien avant l'obtention de la carte de résident et du permis de travail.
Assurance maladie locale	Environ 40 JOD/trimestre	Cette somme indiquée ci-joint correspond au 20% restant du montant à la charge de l'employé. Les autres 80% sont à la charge de l'employeur.
CFE (uniquement pour les personnels français)	14.25% du salaire de base à la charge de l'employeur 7,5 % du salaire de base à la charge de l'employé	Cotisations récupérables partiellement au départ définitif du pays (l'employé effectue les démarches nécessaires auprès de la caisse avec, si besoin est, l'aide du LFI/A)
Caisse de retraite locale obligatoire (prélevée à la source)	75% de réduction sur les frais de 1ère inscription, frais de scolarité et autres activités extra scolaires des 2 premiers enfants et 50% pour les autres	Seulement si le conjoint ne perçoit aucune aide de la part de son employeur. (attestation à fournir) Se référer au Règlement Financier publié sur le site.
Frais de scolarité droits d'inscription et AES	Entre 7 et 10% du salaire pour les 4 premiers mois (si non résident pour l'administration fiscale car durée inférieure à 183 jours sur l'année fiscale) ou taux ajusté à la situation réelle du salarié résident	Variation possible en fonction de la législation fiscale en vigueur. Information importante pour le départ définitif du territoire jordanien: pour être considéré comme résident jordanien, il faut effectuer un séjour minimum sur le territoire de 184 jours par année civile (jours consécutifs ou non)

* Pour le recrutement **HORS JORDANIE UNIQUEMENT**, les candidats accompagnant leur conjoint expatrié ou résident sont considérés comme recrutés dans le pays et ne bénéficient pas de ces avantages.



Le Président de l'A.P.E.

M. Pierre VALETTE

GRILLES d'évolution des SALAIRES par ÉCHELON applicables au 1er janvier 2023*

GRILLE n° 1 année civile 2023

condition de diplôme ou d'expérience à la date du recrutement	diplôme supérieur ≥ équivalent licence sans expérience pédagogique des classes	4		5	6	7	8	10		11	
		3	2					9	3		
ÉCHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
nombre d'années	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	4